ERRATUM
Comité Directeur

Article 15 du Règlement Intérieur

« Tous les clubs de JEUNES ou ECOLE DE FOOT qui ne s'engagent qu'en compétitions de Jeunes ne peuvent recruter, au maximum que 4 joueurs par catégorie en provenance des clubs de R1, R2 et R3 dans les catégories U6/U6F à U17/U17F ».